



HAL
open science

Licence Informatique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Informatique. 2013, Université Paris Diderot - Paris 7. hceres-02027402

HAL Id: hceres-02027402

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027402v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Informatique

de l'Université Paris 7
Denis Diderot

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Paris 7 - Denis Diderot

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Informatique

Domaine : Sciences, technologies, santé

Demande n° S3LI140006604

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
 - Campus Paris Rive Gauche pour le parcours *Informatique générale*.
 - ENS (Ecole nationale supérieure) Cachan pour le parcours *Informatique fondamentale*.
 - ENS Paris pour le parcours *Formation inter-universitaire en informatique*.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence d'*Informatique* de l'Université Paris 7 - Denis Diderot donne une solide formation de base dans tous les grands domaines de l'informatique sur trois ans, débouchant naturellement vers une spécialisation par une poursuite d'études en master. Les étudiants issus de cette formation acquièrent ainsi des compétences solides en algorithmique et programmation, en réseaux, en bases de données... Les aspects professionnalisant de la discipline, ainsi que le stage optionnel en fin d'études rendent possible une entrée directe dans la vie active. Des réorientations sont possibles à l'issue du premier semestre vers d'autres licences du domaine. Un seul parcours *Informatique générale* est décliné sur les trois années. Les deux autres parcours ne concernent que la troisième année et le public spécifique des ENS (Écoles Normales Supérieures), et sont complètement déconnectés du premier : le parcours *Informatique fondamentale* est proposé aux étudiants normaliens des départements d'informatique et de mathématiques de l'ENS Cachan, ainsi qu'aux étudiants non normaliens admis dans le département d'informatique. Le parcours *Formation inter-universitaire en informatique* est proposé aux étudiants normaliens de l'ENS Paris, ainsi qu'aux étudiants admis par le biais de la sélection internationale et aux étudiants admis en informatique dans le Diplôme de l'ENS de Paris. Ces parcours ambitieux se terminent par un stage de découverte de la recherche dans un laboratoire en France ou à l'étranger. Ils sont intégrés dans un cursus spécifique aux ENS et se poursuivent par un master de recherche en informatique.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les trois parcours étant complètement distincts, aussi bien en termes de contenus que de publics, il sera traité d'abord le parcours *Informatique générale*, puis plus rapidement les deux parcours en partenariat avec les ENS.

Le parcours *Informatique générale* est le parcours unique proposé aux étudiants inscrits dès la première année dans la licence mention *Informatique*. Ce parti pris d'un étiquetage du parcours dès la première année permet un programme disciplinaire solide, dans lequel toutes les connaissances et compétences dans les grands domaines de l'informatique, aussi bien théoriques que pratiques, sont amenées et développées progressivement : algorithmique et programmation dans différents paradigmes, bases de données, systèmes et réseaux, théorie des langages, complexité des algorithmes, génie logiciel, conduite de projets... La juxtaposition au sein de certaines unités de thématiques différentes a été pensée pour permettre une mise en perspective et une meilleure appropriation par les étudiants de ces concepts. Néanmoins, cet accent très disciplinaire s'effectue au détriment de l'ouverture. La formation est, de fait, très tubulaire : les réorientations possibles et les mutualisations sont assez limitées, semble-t-il, et les enseignements d'ouverture ou même simplement les enseignements de langue vivante n'ont pas toute la place qu'ils pourraient avoir au sein de cette formation. Un enseignement des langues vivantes étrangères plus volontariste pourrait aussi être un atout pour développer la mobilité internationale des étudiants.

La licence d'*Informatique* fait partie du département des sciences exactes qui a été créé pour prendre en charge les étudiants en difficulté de L1 et de L2. Ainsi, une commission de suivi effectue une étude approfondie de chaque cas d'étudiant en difficulté, les recevant et les conseillant sur leur cursus. Du tutorat est également proposé aux étudiants de L1 et de L2. La licence d'*Informatique* s'inscrit ainsi dans un certain nombre d'actions pour l'aide à la réussite. On regrettera toutefois qu'aucun de ces dispositifs ne soit réellement développé dans le dossier, que les informations qualitatives ou quantitatives soient trop parcellaires pour réellement apprécier la mise en place concrète et l'efficacité de ces dispositifs. C'est d'autant plus regrettable que les taux d'admission, même partielle, en année supérieure, sont en baisse sur les cinq dernières années (notamment en L2). La réorganisation des enseignements proposée dans le nouveau projet constitue la réponse de l'équipe pédagogique, mais une analyse plus précise, qui viendrait étayer ces choix, manque. Concernant les réorientations possibles, elles ne sont étudiées que du point de vue des réorientations entrantes en L2 et surtout en L3, où les nouveaux entrants venant d'une autre formation constituent entre 30 et 55 % de l'effectif suivant les années. Aucune bifurcation vers une licence professionnelle n'est évoquée.

Le parcours *Informatique générale* est pensé pour permettre une poursuite d'études en master, et en particulier dans ceux proposés par Paris Diderot. Le projet pédagogique semble ici tout à fait cohérent, et le taux d'étudiants diplômés de la licence qui continuent en master d'informatique dans l'établissement est conséquent et en augmentation. À titre d'exemple, sur les 67 diplômés de la licence en 2011, 52 ont poursuivi en master 1 à Paris Diderot. On regrettera encore une fois le manque de précisions sur les autres poursuites d'études, possibles et avérées de la licence, et le manque d'informations concernant les quelques étudiants qui entrent directement dans la vie active. Un stage optionnel étant possible à la fin de la L3, il aurait été intéressant d'étudier spécifiquement le devenir des étudiants qui choisissent de faire un stage, et ainsi mettre en valeur les débouchés professionnels de la discipline.

L'équipe pédagogique qui pilote le parcours principal de la mention (un responsable de la licence et un directeur d'études pour chaque année) est épaulée par des dispositifs globaux au niveau de l'UFR, comme la commission pédagogique, ou partagés sur plusieurs licences comme la commission de suivi. Cela donne une configuration complexe et l'absence des noms des personnes pilotant la mention vient ajouter au manque de lisibilité. L'absence d'un conseil de perfectionnement ouvert sur les enseignants des disciplines connexes, sur des personnalités extérieures et sur des étudiants est regrettable. Les mathématiciens ne sont même pas mentionnés dans la liste des enseignants de la licence. Il est également dommage qu'il n'y ait pas une analyse plus fine de la population étudiante. Par exemple, le nombre d'étudiants intégrant directement la L3 n'est connu que pour les deux dernières années, et on ne connaît pas précisément leur origine. On ne peut qu'espérer que l'enquête en cours de l'Observatoire de la vie étudiante vienne éclairer l'équipe pédagogique.

Les deux parcours en partenariat avec l'ENS Paris et l'ENS Cachan sont complètement déconnectés du parcours principal. Ils visent essentiellement à diplômer d'une licence les étudiants suivant un parcours informatique dans ces établissements. Une quinzaine d'étudiants suivent le parcours *Formation inter-universitaire en informatique* de l'ENS Paris ; une vingtaine d'étudiants sont dans le parcours *Informatique fondamentale* de l'ENS Cachan. Le programme est à la fois beaucoup plus lourd, et aussi beaucoup plus théorique dans les thèmes abordés que le parcours classique. Il est discutable qu'il sorte du cadre réglementaire avec 36 crédits par semestre. Un stage obligatoire d'initiation à la



recherche dans un laboratoire de recherche en informatique en France ou à l'étranger ponctue ces deux parcours. Les étudiants poursuivent leurs études au sein du master parisien de recherche en *Informatique*.

- Points forts :
 - Une formation disciplinaire de qualité avec un projet pédagogique convaincant.
 - La pertinence pédagogique des unités d'enseignement mêlant deux thématiques complémentaires.
- Points faibles :
 - Une structure de pilotage complexe et une absence de conseil de perfectionnement.
 - Le manque de renseignements sur le devenir des diplômés.
 - Les dispositifs d'aide à la réussite trop légers en L1 et L2.
 - La trop faible place de l'apprentissage des langues vivantes.

Recommandations pour l'établissement

L'apprentissage des langues vivantes se résume à deux heures d'enseignement par semaine aux semestres 4 et 6, et une obligation à l'autoformation au semestre 2. Il pourrait être pertinent de renforcer dès le premier semestre l'enseignement des langues en présentiel, qui est le meilleur garant d'un apprentissage efficace. Un affichage plus volontariste de l'importance de la pratique d'une langue étrangère serait bénéfique pour tous les étudiants et permettrait probablement d'augmenter la mobilité à l'international des étudiants.

L'aide à la réussite peut être pensée par l'aide à la construction d'un cursus pour les étudiants en difficulté, mais, comme il est d'ailleurs indiqué dans le dossier, elle peut être vue aussi comme une bonne orientation des étudiants en amont. Il paraîtrait souhaitable d'améliorer la liaison avec le second degré : actions d'informations vers les lycées, entretiens avec les étudiants aux pré-rentrées, relations avec les enseignants ou les proviseurs de la région, etc. Une mise en place d'enseignements de mise à niveau en mathématiques en première année pourrait également apporter un soutien efficace aux étudiants.

Il conviendrait de rendre plus lisible la structure de pilotage. Il serait également intéressant que l'Observatoire de la vie étudiante travaille en collaboration avec l'équipe de la mention pour effectuer un meilleur suivi des étudiants, fournir des statistiques plus complètes et ainsi permettre une analyse plus fine de la formation.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : C



Observations de l'établissement

Le Président

PIVB/NC/YM - 2013 - 183

Paris, le 18 juillet 2013

M. Jean-Marc GEIB
Directeur de la section formations
AERES
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Monsieur le Directeur,

L'université se réjouit de la bonne évaluation globale de ses diplômés par les experts de l'AERES. Contrairement à l'évaluation de l'offre de formation menée en 2008, la présente campagne n'a pas donné lieu à une notation unique par diplôme. Ainsi, pour chacun des diplômés, un certain nombre de critères ont été notés : 76% de nos formations ont obtenu une note A+ (12%) ou A (64%) sur le critère du projet pédagogique. Ces notes ont été attribuées à des formations témoignant d'un contenu et d'une structure solides, riches et cohérents, ce dernier argument signifiant en particulier une bonne intégration de tous les parcours de licences ou de toutes les spécialités de master au sein d'une même mention. En outre, la bonne progressivité, l'adéquation entre contenu pédagogique et objectifs de la formation, ainsi que l'ouverture transdisciplinaire ont été particulièrement bien évaluées. Pour les licences en particulier, les experts ont également été attentifs au respect du volume horaire réglementaire (ISOOh sur 3 ans) ainsi qu'aux formations privilégiant le contrôle continu. Du côté des masters, les efforts de mutualisation d'enseignements favorisant le tronc commun, tout comme une bonne articulation entre M1 et M2 et un adossement solide à la recherche ont été soulignés par l'AERES tous domaines confondus.

Concernant l'insertion professionnelle et la poursuite d'études, les résultats sont un peu plus mitigés avec une répartition équivalente entre les notes A et B (39% pour chaque). S'agissant de la poursuite d'études en particulier, la variété des débouchés, en particulier après la licence, a été évaluée favorablement. En revanche, parmi les points à améliorer, les experts relèvent la faiblesse, voire l'absence de lien avec l'OVE pouvant notamment conduire à l'absence de suivi des étudiants sortis du cursus avec ou sans diplôme. De même, certaines données relatives à la poursuite d'études font partie des points à améliorer : le faible taux de poursuite dans un master Paris Diderot pour certaines licences générales, ainsi qu'un faible taux de poursuite en doctorat pour certains masters à finalité recherche.

Le critère spécifique aux licences professionnelles des liens avec les milieux professionnels a remporté une large majorité de notes A (72%). Cette bonne évaluation est justifiée par la diversification des entreprises d'accueil ou une forte implication des professionnels dans les enseignements. Les évaluations encouragent les équipes à formaliser de façon plus systématique ces liens avec les professionnels par l'établissement de conventions de partenariat, ce que nous nous engageons à réaliser promptement. Nous avons également noté la recommandation formulée par l'AERES de nous doter de moyens d'évaluation renforcés au niveau de l'établissement. Ce sera pour nous un objectif majeur.

Nous avons naturellement examiné en priorité les avis les plus défavorables afin de réexaminer dans des délais très brefs notre offre de formation se rapportant à ces maquettes. C'est sur le pilotage des formations que l'évaluation est la moins bonne avec 45% de notes B et 13% de notes C. Les principaux écueils repérés par les experts relèvent notamment d'un sous-encadrement pédagogique, de l'absence de conseil de perfectionnement ou, quand il existe, des lacunes dans sa composition (absence de représentants étudiants, d'extérieurs, de professionnels du secteur concerné). De plus, ont parfois été soulevés un soutien administratif trop faible, des dispositifs de pilotage trop « éclatés » pouvant donner lieu à un manque de coordination au sein d'une mention ou révélant un manque de communication entre différentes disciplines, ou encore remettant en question la pertinence du rattachement d'une spécialité à une mention de master.

Pour la plupart des évaluations, les réflexions des experts et les conseils dispensés ont été constructifs ; des remaniements immédiats ont été inclus dans certaines de nos réponses, nous y reviendrons. Quelques réflexions nous ont semblé plus problématiques et certaines évaluations posent réellement problème. Un échange a ainsi dû être organisé avec l'AERES.

La première difficulté est de portée générale : notre offre de formation, spécialement pour les diplômes de master, a été conçue dans le cadre de la constitution de Sorbonne Paris Cité, établissement dont le périmètre est connu depuis la constitution du PRES éponyme (2009), mais dont l'organisation et le fonctionnement continuent d'être élaborés. Il faut rappeler que pendant la construction de l'offre de formation se sont tenues les Assises de l'enseignement supérieur, suivies de l'affichage par le gouvernement de la politique générale en matière d'organisation de l'enseignement supérieur. Tout au long de ce processus s'est affirmée l'idée de la constitution de communautés d'universités et d'établissements comme un élément fondamental et structurant de l'enseignement supérieur en France, en particulier pour ce qui concerne l'offre de formation. Cette évolution, qui ne fait que poursuivre les efforts déjà engagés par le passé récent dans Sorbonne Paris Cité, a fortement animé les enseignants chercheurs dans leur conception d'une offre de formation de plus en plus cohérente sur notre site Sorbonne Paris Cité.

La perspective d'une forte convergence des formations des établissements partenaires a été intégrée par l'ensemble de la communauté parmi les objectifs à atteindre à court terme, à la demande de la tutelle comme du conseil d'administration du PRES SPC. La préparation de cette convergence, annoncée dès le mois d'octobre 2011, a fortement influencé la construction de notre offre de mentions et de spécialités de master pour le contrat 2014-2018. Elle s'incarne spécialement dans la généralisation des partenariats d'habilitation conjoints tissés entre les mentions et spécialités de master au sein de SPC. Pour Paris Diderot, ce sont plus de 30% de nos spécialités qui ont été conçues ou restructurées dans le cadre d'une co-habilitation. Ce travail de densification des partenariats au sein de SPC n'est pas achevé ; il se poursuivra désormais en fonction des normes nouvelles que fixe la loi ESR et que détailleront les arrêtés d'application relatifs aux diplômes de Licence et de Master. Ajoutons qu'un tel processus de transformation est nécessairement long et que nous sommes en quelque sorte au milieu du gué. Il y a donc lieu de souligner cette instabilité importante du contexte académique et institutionnel qui a constitué l'environnement du travail d'élaboration de notre offre de formation. Cette instabilité a eu de nombreux effets gênants sur nos projets de maquettes, qui ne nous paraissent pas avoir été suffisamment pris en compte par les expertises de l'Agence.

Par exemple, la mise en place des masters MEEF (Métiers de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Formation) portés par les ESPE (École Supérieure de la Pédagogie et de l'Enseignement), qui incarne les difficultés que nous avons rencontrées produites par le télescopage entre les processus d'évaluation des bilans (contrat 2009-2012) et le calendrier des réformes à concevoir simultanément, a entraîné le retrait des spécialités « enseignements » qui figuraient auparavant au sein de nos mentions de master « disciplinaires » (7 spécialités). Pourquoi reprocher à certaines de ces mentions (LLCM) de ne plus mettre en œuvre de « parcours enseignement » ?

L'impression générale suivante est que l'expertise de nos maquettes de diplômes, de master en particulier, s'est inscrite dans un cadrage qui a privilégié une évaluation du bilan du contrat s'achevant. L'approche semble logique et devrait entraîner l'adhésion de la communauté. Il nous semble qu'elle a néanmoins été instruite au détriment du projet. L'offre de master de Paris Diderot compte un grand nombre de mentions et/ou spécialités en très forte restructuration, notamment du fait de la mise en cohérence de ces formations au niveau SPC. Pour certaines d'entre elles, l'évolution est telle que le dossier constitué pour le prochain contrat relève davantage d'une création (non évaluée par l'AERES) que d'un simple renouvellement. Or, c'est précisément dans le cas des dossiers de ce type que nous constatons une notation à la fois sévère et ignorante de ce contexte particulier (LLCM, Psychologie, Lettres). Ce sont les items « pilotage » qui sont évalués C alors même que le pilotage est l'aspect sur lequel a porté l'effort principal des équipes pédagogiques et des conseils de Paris Diderot. L'établissement a donc demandé le retrait de ces notes. Il serait dommageable que les maquettes qui ont fait beaucoup d'efforts pour répondre aux évolutions institutionnelles en cours se voient pénalisées parce que leurs projets ne sont peut-être pas encore totalement aboutis, du fait même des bouleversements qui sont entrepris.

Pour certaines mentions, l'évaluation surprend en raison du grand nombre d'erreurs ; des incohérences de notation s'en suivent. C'est le cas de la mention « Biologie Cellulaire, Physiologie, Pathologies » (BCPP), pour laquelle nous avons organisé un échange avec l'Agence, et avons obtenu un nouveau rapport qui après correction des erreurs factuelles a permis le retrait des notes C. Nous souhaiterions souligner que cette mention a été particulièrement exposée durant le travail de mise en cohérence de l'offre de formation au niveau SPC. D'abord, en raison du nombre important de partenariats qui la caractérisent ; ensuite, du fait du nombre tout aussi important de spécialités que la mention héberge (14). Elle devenait ainsi symbolique des possibilités de regroupements autour d'un secteur bien identifié. L'évaluation par l'AERES recommande néanmoins l'évolution vers la scission, et la mise en place de deux ou trois mentions distinctes ; anticipant les effets de la prochaine mise en place d'une nomenclature pour les mentions du diplôme de master, les responsables pédagogiques de BCPP ont été particulièrement attentifs à cette recommandation de l'expertise, et proposent d'ores et déjà le passage à deux mentions.

Il existe d'autres mentions pour lesquelles l'incompréhension de l'expertise domine. La spécialité « Energie, écologie, société » (E2S), dont les enseignements n'ont pas encore été ouverts aux étudiants (il n'y a donc aucun « bilan ») et c'est la raison pour laquelle l'item « insertion professionnelle » n'est pas expertisé) se voit ainsi reprocher le choix d'une structure des enseignements de « M2 suspendu » alors qu'elle ne revendique pas ce choix, et que ce dernier ne correspond pas à la SE proposée. Il est exact que la mention ne possède pas son M1 propre. Chaque spécialité s'appuie sur des M I associés en science dure pour la spécialité IPE, et d'une grande variété en sciences humaines et sociales pour E2S. Les spécialités et la mention sont le lieu où l'interdisciplinarité se construit avec des étudiants ayant les bases de leur discipline propre. Il s'agit d'une structure M1-M2 en « Y », somme toute très classique, et non d'une mention « suspendue ». Nous souhaiterions que les mentions et spécialités sans bilan puissent bénéficier d'une évaluation « au fil de l'eau » après au moins deux années de fonctionnement.

Quelques autres exemples significatifs méritent d'être rapidement évoqués.

Pour la licence de géographie, l'avis rendu par l'AERES a mis en évidence plusieurs points majeurs d'incompréhension. On a reproché la faible ouverture aux autres disciplines alors que 3 enseignements hors de la discipline sont proposés dès le L I. L'AERES évalue négativement un parcours Enseignement qui n'est pas proposé dans la maquette et qui semble avoir été confondu avec un parcours Majeure Géographie, Mineure Histoire destiné aux étudiants désireux de se familiariser avec les deux disciplines majeures des concours de l'enseignement d'Histoire/Géographie du secondaire et qui impose donc logiquement des UE optionnelles ET libres dans la diversité des enseignements d'histoire. Les dispositifs d'aide à la réussite, le suivi des étudiants, l'intérêt pour l'avenir des étudiants ont été jugés trop faibles. Pourtant, différentes initiatives ont été mises en place dans le cadre des enseignements de professionnalisation. Enfin, les efforts faits pour proposer des enseignements nouveaux et adaptés aux problématiques actuelles n'ont pas été relevés.

Pour la Psychologie, l'ambivalence de l'évaluation repose sur le paradoxe suivant : ce qui est reproché constitue dans un même temps ce qui a été évalué comme étant notre principale force. La licence et le master de psychologie, dont la très forte attractivité a été soulignée, reposent sur un projet pédagogique cohérent visant à former des psychologues cliniciens dont il est démontré aujourd'hui que l'insertion professionnelle est plus que louable. La formation délivrée en Licence est bien mono-disciplinaire, même si nous ne nions pas la spécificité de notre orientation clinique : la licence demeure généraliste avec notamment plus de 42% des enseignements de la L I réservés aux autres sous-disciplines de la psychologie.

Quant aux soit disant conséquences, on ne peut nous reprocher une absence de passerelles ou de débouchés clairement définis à l'issue de la L3 : l'UFR jusqu'à présent, avec l'aide des services centraux, n'a eu aucune difficulté à accompagner des réorientations qui restent exceptionnelles.

Le parcours tubulaire dénoncé par l'évaluateur allant de la licence au master est en réalité la raison principale de l'attractivité de nos formations au-delà de l'excellence scientifique et de la renommée de son corps enseignant (le projet pédagogique du Master a obtenu la note de A). En effet, la sélectivité de la licence, le sérieux du recrutement de l'équipe pédagogique mesurent la motivation et l'adéquation du projet de l'étudiant à notre formation. Nous rappelons le taux exceptionnel d'abandon en L1 de 6,85% (14 étudiants). Par ailleurs, c'est l'assurance une fois entré en licence d'obtenir un master de psychologie qui nous différencie des autres UFR de notre discipline. Nous rappelons que 96% de nos diplômés de M1 s'inscrivent en M2. 86% d'entre eux seront titulaires l'année suivante du titre de psychologue clinicien.

D'autres évaluations traduisent par contre bien souvent de réelles faiblesses structurelles qui nous ont conduits à des repositionnements portant sur les formations et sur les équipes. Le « retour d'expertise » a joué dans ce cas un rôle moteur extrêmement positif que nous tenons à souligner :

Par exemple, la maquette du Master Biogéosciences (BGS) de l'Université Paris Diderot va évoluer. L'objectif sera d'orienter le Master BGS sur les sciences de l'Environnement et l'écologie au sens large. Cette mention formera de nouvelles générations de scientifiques et de gestionnaires de l'environnement ayant une vision pluridisciplinaire du fonctionnement de la biosphère, en relation avec les composantes sociales, géologiques et biologiques des pressions anthropiques agissant sur l'environnement. Cette pluridisciplinarité nous permettra d'occuper une niche dans ce domaine qui est très peu représenté dans les autres Universités d'Ile-de-France (via des aspects tels que l'ingénierie de l'environnement, la géobiologie, l'approche sociale et géographique des problématiques environnementales), car elle se distinguera des formations Franciliennes déjà existantes en écologie fondamentale et biologie évolutive.

La SE de ce futur Master sera centrée sur les aspects pluridisciplinaires par essence de l'analyse et de la gestion des écosystèmes et de l'environnement. Ce Master déclinera cette pluridisciplinarité en proposant en M1 deux parcours :

- le parcours Géobiologie, représentant l'interface entre les sciences de l'Environnement et les sciences de la Terre, qui débouchera sur le M2 spécialité Recherche "Géochimie, Géobiologie et Environnement" de l'IPGP - Paris Diderot et ensuite sur l'ED de l'Institut de Physique du globe de Paris Diderot ;
- le parcours Environnement, avec deux colorations suivant que les étudiants se destinent ensuite à la spécialité de M2 "Ingénierie biologique pour l'Environnement" de l'UPEC, ou bien à la spécialité de M2 "Espace et Milieux" de Paris Diderot (cette dernière coloration permettant également une passerelle vers le M2 Approche Interdisciplinaire des Energies de demain, spécialité "Energie, Ecologie, Sociétés" de Paris Diderot). La coloration « Espace et Milieux » représentera l'interface entre l'environnement, l'écologie et les sciences sociales, en étant centrée sur des formations à la gestion des territoires et des ressources ; la coloration « Ingénierie biologique pour l'environnement » représentera l'interface entre l'environnement et l'ingénierie écologique, l'agronomie et les biotechnologies.

La mention Santé publique prend également en compte les propositions pertinentes des experts et propose dans ses réponses la fusion de deux spécialités, et la modification de l'intitulé d'une autre spécialité.

Au total, l'Université Paris Diderot reste évidemment très satisfaite de l'évaluation positive de l'AERES pour l'ensemble de son offre de formation. Une large part de ce succès repose certainement sur de nombreuses co-habilitations réussies dans le cadre de Sorbonne Paris Cité, mais aussi avec les établissements voisins (IPGP, UPI, UP4, UP6, UPII, UPI2, ENS, Polytechnique, Observatoire, CNAM) qui permettent de construire des formations réunissant les meilleures expertises. Un fort adossement à la recherche reste un atout déterminant dans l'élaboration de notre offre de master. De nombreuses spécialités à finalité plus professionnelle ou indifférenciée, fonctionnant pour la plupart en apprentissage par alternance, présentent des niveaux d'insertion professionnelle élevés. Elles contribuent, avec nos spécialités recherche au très remarquable positionnement scientifique et socio-économique de nos mentions de Master, qui remporte 89% de A+ et de A

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Vincent Berger



Le Président

EVALUATION DES DIPLOMES : LICENCE – Vague D
ACADEMIE : PARIS
Etablissement déposant : Université Paris-Diderot Paris 7
Etablissement(s) co-habilité : -
Mention : Informatique
Domaine : STS

Critères sur la mention :

Cette réponse vise à apporter des précisions et des compléments d'information pour répondre à certaines remarques de l'évaluation. Elle porte sur le parcours «informatique générale».

•Projet pédagogique

Dans le rapport d'évaluation deux points ont été soulignés: la faiblesse de l'enseignement de l'anglais en L1 et le caractère très disciplinaire de la licence.

Concernant l'apprentissage des langues vivantes, nous sommes contraints pour des raisons budgétaires, comme toutes les licences scientifiques de Paris Diderot, de proposer un enseignement de l'anglais en L1 par une autoformation. L'enseignement en «présentiel» démarre en L2 et se poursuit en L3. Il ne s'agit donc pas d'un choix délibéré mais plutôt un choix contraint dans une période budgétaire difficile. Notons néanmoins que l'autoformation proposée est menée de manière rigoureuse dans le cadre du Centre de Ressources en Langue (avec enseignants référents, évaluation du niveau, etc.) et contribue significativement à la formation de nos étudiants.

Concernant le caractère très disciplinaire de notre formation, ce choix est motivé par le fait que les étudiants ignorent pour la plupart tout de l'informatique scientifique et il nous semble dès lors important qu'ils se fassent très rapidement une idée claire de ce que sont des études d'informatique. Par ailleurs, il y a une part importante de mathématiques en L1 qui est commune aux autres cursus scientifique, ce qui in fine représente un nombre d'ECTS mutualisés non négligeable (si on y ajoute l'initiation à la programmation, une UE présente dans de nombreux cursus, et la formation en langues on obtient 33 ects).

•Insertion professionnelle et poursuite des études choisies

Concernant les statistiques. Nous avons fourni l'essentiel des statistiques demandées par l'AERES. Le format et la longueur du document étant assez contraints, nous n'avons pas détaillé certaines données. Nous apportons donc ici quelques précisions suite aux remarques contenues dans le rapport.

Concernant le devenir des étudiants de L3 qui ne continuent pas en M1, nous avons obtenu récemment des données fournies par l'OVE pour l'année dernière. Ainsi sur les 40 diplômés (en parcours «informatique générale») de l'année 2011-2012, 31 se sont réinscrits à Paris Diderot, et la situation des 9 autres est la suivante:

- 6 sont en études ailleurs (école d'ingénieur, MIAGE, Master de bioinformatique, Master de réseaux, Master sécurité informatique)
- 2 sont en CDI (un en tant qu'ingénieur en développement informatique, un dans la fonction publique)
- 1 est en recherche d'emploi.

• Dispositifs d'aide à la réussite

Le dispositif d'aide à la réussite s'appuie sur différentes structures. La première est la commission de suivi: cette structure (initiée dans le cadre du département de sciences exactes) regroupe deux enseignants-chercheurs d'informatique et s'occupe en particulier des étudiants «à cheval» entre deux années. Nous avons un nombre significatif d'étudiants dans cette situation, et cela pose de sérieux problèmes car suivre des enseignements sur deux niveaux différents est toujours délicat et ce tout spécialement pour des étudiants en difficultés. La commission de suivi étudie chaque dossier (pour le premier et pour le second semestre) et propose à l'intéressé un parcours personnel basé sur les UE restantes de l'année n-1 et quelques UE qu'il est possible de suivre l'année suivante. Parmi les critères utilisés par la commission de suivi pour faire ces propositions de cursus, il y a bien évidemment les résultats obtenus (et les prérequis) mais aussi la situation personnelle de l'étudiant (une éventuelle activité professionnelle) et son cursus... C'est un travail important: en 2011-2012, il y avait 76 étudiants à cheval sur le premier semestre (entre L1-L2 ou L2-L3), et 50 sur le second...

Nous avons aussi un système de tutorat permettant à des étudiants de Master d'aider les étudiants de Licence dans leur scolarité. En 2012-2013, il y a 13 tuteurs (pour un total de 88h de soutien). Concernant l'amélioration de l'orientation des étudiants, nous avons effectivement (comme c'est suggéré dans le rapport) mené des actions en direction des lycées: avec les journées portes ouvertes, avec l'orientation active, à travers la fête de la science (avec des exposés dans les lycées et l'accueil de groupes sur le campus), ou avec des actions de formation en direction des professeurs de mathématiques du secondaire (dans le cadre de l'IREM ou des formations liées à la mise en place des nouveaux programmes de lycées). Néanmoins l'opacité du système APB rend difficile une action d'information en direction de tous les lycées, fort nombreux, de la région parisienne.

• Pilotage de la licence

Concernant le pilotage. Le rapport d'évaluation regrette l'absence de conseil de perfectionnement et une «configuration complexe». En fait, le pilotage de la licence repose sur trois responsables d'année qui sont les interlocuteurs privilégiés des étudiants tout au long de l'année et qui s'occupent aussi des admissions pour chacune des années. Ensuite le rôle de «conseil de perfectionnement» est joué directement par la commission pédagogique de l'UFR et le conseil d'UFR (CUFR). Ce choix est motivé par l'importance de la licence d'informatique dans notre UFR: les cours de la licence d'informatique représentent 40,5% des heures statutaires dispensées par l'UFR (et si on y ajoute les heures spécifiques pour des groupes de TD/TP d'autres cursus qui s'appuient sur les mêmes unités d'enseignement, on obtient 56% des heures statutaires de l'UFR).

Le CUFR se réunit donc régulièrement pour discuter de la situation et voir les ajustements nécessaires. On peut aussi noter que parmi les membres du CUFR, il y a un collègue de l'UFR de mathématiques et des représentants étudiants.

Concernant le DSE, contrairement à ce qu'il est écrit dans le rapport d'évaluation, le DSE n'a pas été créé pour prendre en charge les étudiants en difficulté en L1 et L2. Le DSE s'occupe des deux premières années des licences de mathématiques, physique, chimie et informatique. Cette structure prend donc en charge l'accueil des nouveaux étudiants de Paris Diderot dans les différents L scientifiques. Et même si notre licence a un «accent très disciplinaire», l'existence d'une structure commune entre les différents L1-L2 scientifiques est un atout pour les réorientations éventuelles.



Vincent Berger